



L'immobilier, c'est plus simple avec un professionnel

MANDAT N° :

## MANDAT DE VENTE NON EXCLUSIF

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

M.....

Né le .....

CIN : .....

Demeurant à .....

Tél. : .....

Gsm : .....

Agissant en sa qualité de propriétaire ou représentant de celui-ci du bien et droit immobilier ci-après énoncé,

*Ci-après dénommé « le Mandant », D'une part*

Et **IMMOGESSY Sarl**

23 Rue Taha Houcine, Quartier Gauthier 20000 Casablanca, Registre de Commerce n° 129 957.

*Ci-après dénommé « le Mandataire », D'autre part*

### **IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :**

**M.** ..... Mandate par les présentes **IMMOGESSY SARL** à l'effet de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches auprès des services compétents, en vue de vendre le bien et droit immobilier ci-dessous désigné.

### DESIGNATION - SITUATION ET PRIX DU BIEN :

Le bien à vendre, objet du présent mandat consiste en :

Titre foncier : .....

Sis à : .....

Le mandant déclare que le bien à vendre sera, le jour de la signature de l'acte de vente, libre de toute location, occupation ou réquisition.

Le bien et droit immobilier ci-dessus désigné devra être présenté par le mandataire au prix de :  
..... Dh (..... Dirhams).

### NATURE ET DUREE DU MANDAT :

Le présent mandat est consenti et accepté pour une durée irrévocable de six mois à compter de ce jour.

A l'issue de cette période initiale, il sera prorogé pour une durée de six mois au terme de laquelle il prendra fin automatiquement, sans aucune formalité. Toutefois, chacune des parties pourra y mettre fin au terme de la période initiale ou à tout moment au cours de la période de prorogation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sous réserve d'un délai de préavis de quinze jours.

\_\_\_\_\_

**POUVOIRS DU MANDATAIRE :**

En considération du présent mandat, tous pouvoirs sont conférés au mandataire à l'effet de mener à bien sa mission. Il pourra ou devra notamment :

- Faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de parvenir à la vente dudit bien ; en cas de publicité, celle-ci sera effectuée à ses frais ;
- Présenter et faire visiter ledit bien à tous acquéreurs éventuels ;
- Etablir tous actes sous seing privés aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes ;

**OBLIGATIONS DU MANDAT :**

Le mandant s'engage à signer aux prix, charges et conditions convenues, toute promesse de vente ou tout compromis de vente avec tout acquéreur qui lui aura présenté le mandataire.

**REMUNERATION :**

Si la vente du bien ci-dessus désigné est réalisée, le mandataire **IMMOGESSY SARL** recevra une commission de 5% HT divisée à part égale (2.5%) entre le vendeur et l'acheteur, sur la totalité du montant de la transaction et payable de la façon suivante :

- 50% versé à la signature du compromis ;
- 50% à l'acte de vente définitif.

Le notaire désigné recevra le mandat et sera garant de nos honoraires sur le montant de la vente.

RAYES NULS :

...mots

...lignes

Fait à Casablanca, le.....En deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

**Le Mandant**

**Le Mandataire**

Signatures précédées des mentions manuscrites :

« Lu et approuvé, bon pour mandat »

« Lu et approuvé, mandat accepté »